



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0018

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0019

2. Installation de nouveaux conseillers municipaux

Monsieur Marcel SCHMITT et Madame Marie-Ange ERTZ ayant démissionné de leurs fonctions de conseillers municipaux, il convient de procéder à l'installation de 2 nouveaux conseillers municipaux.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Monsieur Gilles BETTINGER et Madame Noëlla ANDLAUER venant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire procède à leurs installations dans les fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- PREND ACTE de la démission de Monsieur Marcel SCHMITT et de Madame Marie-Ange ERIZ,
- PREND ACTE de l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux, Monsieur Gilles BETTINGER et Madame Noëlla ANDLAUER.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0020

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 23 voix pour et 4 abstentions (Mme Barbier, M. Fritzinger, M. Bettinger et Mme Andlauer),

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2020.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix

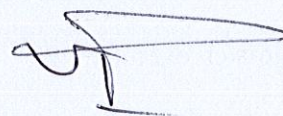
Ne participent pas au vote :

N'ont pas pris part au vote :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

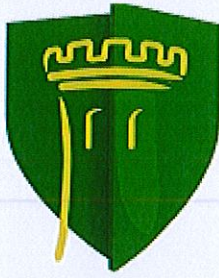
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0021

4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2020

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0022

5. Délégations aux Adjoint

Monsieur le Maire, conformément aux pouvoirs délégués par le Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, fait part des délégations confiées aux 7 Adjoint.

1er Adjoint : Dany ZOTTNER

Urbanisme, travaux, grands projets, affaires foncières et patrimoine forestier

2e Adjoint : Marie-Odile KASPAR

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Etat-civil, population, recensement, affaires électorales, animation des personnes âgées, cimetière communal, marché hebdomadaire, règlementation générale et cérémonies patriotiques

3e Adjoint : Claude LAMBERT

Budget, finances, taxe locale sur la publicité extérieure et démocratie locale

4e Adjoint : Isabelle CHAUDRON

Culture, jeunesse, petite enfance et périscolaire

5e Adjoint : Mickaël EPPINGER

Affaires scolaires, animations et fêtes locales

6e Adjoint : Elodie JAUTZY-RUSSELL

Affaires sociales, logement, activité du CCAS

7e Adjoint : Rémy MEDER

Sport, vie associative, affaires économiques, sécurité publique et chasse

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE des délégations confiées aux 7 Adjointes.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

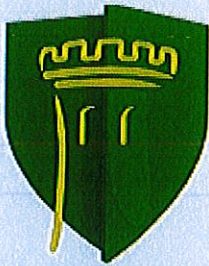
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0023

6. Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatifs aux indices de la fonction publique,

Vu la circulaire NOR TERB1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2019,

Vu les résultats de l'élection de la Municipalité en date du 15 mars 2020,

Vu le Conseil Municipal d'installation en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de 7 Adjoints,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de continuer à appliquer le régime d'indemnités suivant à compter de la date de prise de fonction des élus, soit le 27 mai 2020 :

Indemnité de chaque adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction sera joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de continuer à appliquer le régime d'indemnités suivant à compter de la date de prise de fonction des élus, soit le 27 mai 2020

Indemnité de chaque adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

(Article L.2123-20-1-III : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »)

Arrondissement : HAGUENAU

Commune de

Population totale :

Indemnités du Maire :

Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
SPECHT Philippe	55 %

Indemnités des adjoints :

Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
ZOTTNER Dany	22 %
KASPAR Marie-Odile	22 %
LAMBERT Claude	22 %
CHAUDRON Isabelle	22 %
EPPINGER Mickaël	22 %
JAUTZY-RUSSELL Elodie	22 %
MEDER Rémy	22 %



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0024

7. Création des commissions municipales

Le Conseil Municipal a la possibilité de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces commissions sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Maire est Président de droit de chaque commission municipale. Dès leur première réunion, les membres de la commission désignent un vice-président, le plus souvent parmi les adjoints qui convoque la commission et préside les séances en lieu et place lorsque le Maire est absent ou empêché.

Certaines commissions pourront être ouvertes à des membres non élus, sur proposition du Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 3 commissions permanentes dont les compositions sont les suivantes :

- Commission des Finances
- Commission "Cadre de vie et démocratie locale"
- Commission "Education, Culture et Jeunesse"

Il est procédé par ailleurs à la désignation des conseillers municipaux dans les différentes commissions.

Les commissions municipales sont constituées comme suit :

Commission des Finances (8 membres)

VP : Claude LAMBERT
Michel CHRISTMANN
Esther BURCKEL
Aurélié KREUTZBERGER
Dany ZOTTNER
Mickaël EPPINGER
Sandra SEEL
Elsa BARBIER

Commission Cadre de vie et démocratie locale (12 membres)

VP cadre de vie : Dany ZOTTNER
VP démocratie locale : Claude LAMBERT
Christiane ACKER
Esther BURCKEL
Michel CHRISTMANN
Sonia DAULL-ENTZ
Dominique FRANK
Hubert HOERNER
Lucas KERN
Marie-Jeanne MUNZENHUTER
Ahmet YILDIRIM
Yves FRITZINGER

Commission Education, Culture et Jeunesse (11 membres)

VP Education : Mickaël EPPINGER
VP Culture et jeunesse : Isabelle CHAUDRON
Dominique FRANK
Elodie JAUTZY-RUSSELL
Marie-Jeanne MUNZENHUTER
Jean-Georges OTT

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Joëlle RITT
Sandra SEEL
Delphine WACKENHEIM
Sonia DAULL-ENTZ
Noëlla ANDLAUER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER les membres des 3 commissions telles qu'énoncées ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

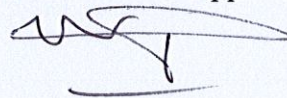
Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

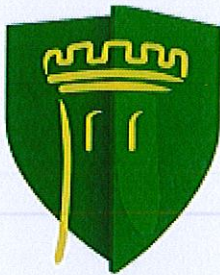
Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le 16/06/2020



ID : 067-216704585-20200610-2020DEL_0024-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0025

8. Création Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La Commission d'Appel d'Offre est représentée par le Maire ou son représentant, Président et cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Commission d'Appel d'Offre :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Titulaires :

1. Claude LAMBERT
2. Jean-Georges OTT
3. Marie-Odile KASPAR
4. Joëlle RITT
5. Gilles BETTINGER

Suppléants :

1. Marie-Jeanne MUNZENHUTER
2. Alain FENNINGER
3. Michel CHRISTMANN
4. Dominique FRANK
5. Elsa BARBIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation de 5 membres titulaires et 5 suppléants appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offre, tels qu'énoncés ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0026

9. Composition du CCAS

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal, dans la limite maximale suivante : 8 membres élus, 8 membres nommés, soit 16 membres, en plus du Président.

Cependant, l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'Administration. Il doit y avoir parmi ces membres nommés :

1. un représentant des associations qui euvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
2. un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
3. un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

4. un représentant des associations de personnes handicapées du Département (article 138 du CFAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal obligatoire dans chaque commune. Il est géré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire.

Le Conseil d'Administration comprend un nombre égal de membres élus et de membres nommés. Les membres élus sont désignés en son sein par le Conseil Municipal.

Membres élus :

1. Elodie JAUTZY-RUSSELL
2. Christiane ACKER
3. Jean-Georges OTT
4. Marie-Odile KASPAR
5. Aurélie KREUTZBERGER
6. Sandra SEEL
7. Noëlla ANDLAUER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PROCEDE à la désignation des 7 membres appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale, tels qu'énoncés ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0027

10. Election des représentants au sein des organismes extérieurs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne les représentants suivants au sein des différents organismes comme suit :

ORGANISMES EXTERIEURS

- OMSALS (8)

Rémy MEDER
Mickaël EPPINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Alain FENNINGER
Isabelle CHAUDRON
Delphine WACKENHEIM
Marie-Jeanne MUNZENHUTER
Aurélie KREUTZBERGER
Lucas KERN

- **Conseil d'Administration du Collège du Bois Fleuri (2)**

Mickaël EPPINGER
Isabelle CHAUDRON

- **Association Foncière Moder-Amont (2)**

Rémy MEDER
Dany ZOTTNER

- **CISPD (8)**

Isabelle CHAUDRON
Marie-Odile KASPAR
Jean-Georges OTT
Elodie JAUTZY-RUSSELL
Sandra SEEL
Christiane ACKER
Dany ZOTTNER
Gilles BETTINGER

- **Représentation de Schweighouse à la Bou'Sol (1)**

Elodie JAUTZY-RUSSELL

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la désignation des représentants au sein des différents organismes extérieurs comme énoncé ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le 16/06/2020

SLO

ID : 067-216704585-20200610-2020DEL_0027-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le 16/06/2020



ID : 067-216704585-20200610-2020DEL_0027-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0028

11. Versement de contributions rétroactives CNRACL

Les agents de la fonction publique ont la possibilité de demander à la collectivité de payer les contributions rétroactives dues au titre des périodes accomplies en qualité de non titulaire auprès de notre collectivité.

A ce titre la CNRACL nous demande le versement des contributions rétroactives part employeur d'un montant de :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- 822 € pour la validation des services de Mme Sandrine STAUDENMAIER, agent administratif durant les périodes du 01/08/2003 au 29/08/2003, du 01/07/2004 au 31/07/2004 et du 01/07/2006 au 31/08/2006,
- 258,52 € pour la validation des services de Mme COLLE née STEPHAN Magali, agent administratif durant la période du 01/07/2006 au 31/07/2006,
- 234,48 € pour la validation des services de Mme GASSER née KENNEL Virginie, agent administratif durant la période du 01/07/2006 au 31/07/2006.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE le versement des contributions rétroactives part employeur des montants donnés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

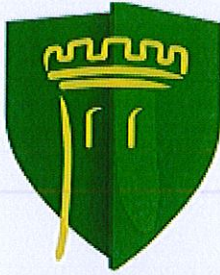
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0029

12. Vente Sarl Equinoxe (Arti) - Régularisation

Monsieur Zottner rappelle la délibération du 17 mai 2017 relative à la vente du bien situé 2 rue du Temple à Monsieur Arti pour la réalisation d'un immeuble collectif. Aujourd'hui ces appartements sont habités et les aménagements extérieurs sont réalisés.

Il a été constaté qu'à certains endroits les limites n'ont pas été respectées et la Sarl Equinoxe empiète sur le domaine privatif de la Commune.

Au vu du PV d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètres Baur, il a été constaté qu'une surface totale de 0,25 are est à régulariser et qui est nouvellement cadastrée sous la section 7 parcelle n°165/41.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Zottner signale que le prix de cession du bien était de 300 000 € et la surface cédée à l'époque de 17,97 ares soit un prix à l'are de 16 694,50 €. Par conséquent, Monsieur Zottner suggère de vendre à la Sarl Equinoxe les 0,25 are au même tarif soit un prix de cession de 4 173,62 €.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la vente à la Sarl Equinoxe Arti au prix de 4 173,62 €,
- CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0030

13. Régularisation des parcelles consorts Lix/Kettering

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par la famille LIX pour leur présenter une offre d'acquisition de la commune pour les parcelles tombant dans l'alignement de voirie de la rue Eisenbruch et qui doivent faire l'objet d'une régularisation notamment suite à la démolition de la petite maison sise au 1 rue Eisenbruch.

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal de la proposition faite à la famille LIX

1. concernant les parcelles dont Mme RUYER Brigitte née LIX est « nu-propriétaire » et dont Mme LIX Lina née KNECHT est « Usufruitier »

- Section 6 parcelle 108 avec 0,32 ares

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Section 6 parcelle 112 avec 1,12 ares
Acquisition des parcelles au prix de 457,14 € x 1,44 ares soit 658,28 €
- Section 6 parcelle 120 avec 0,28 ares
Acquisition de la parcelle au prix de 10.000,00 € l'are soit 2.800,00 €

Donc un total de 3.458,28 €

2. Concernant la parcelle en indivision entre Mme RUYER Brigitte née LIX et Mme KETTERING Céline

- Section 6 parcelle 121 avec 0.05 ares
Acquisition de la parcelle au prix de 457.14 € x 0,05 ares soit 22.85 €

Monsieur Zottner signale d'autre part qu'il a reçu l'accord de la famille Lix pour que la vente se réalise aux conditions ci-dessus évoquées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles énumérées et appartenant respectivement aux propriétaires définis ci-dessus, au prix global de 3.458,28 € et 22,85 € soit 3.481,13 €,
- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à Me ADOLFF, notaire à Soultz sous Forêts,
- PREND en charge l'ensemble des frais de notaire et d'arpentage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

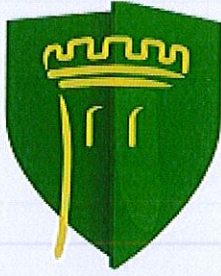
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0031

14. Frais d'écologie 2019/2020 pour l'ABCM

Les communes ont obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2019 par élève à :

- par élève de classe maternelle,
- par élève de classe élémentaire.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DETERMINE les forfaits communaux à hauteur de 434 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 847 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2019/2020,
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse-sur-Moder, au titre de l'année scolaire 2019/2020,

	Maternelles	Primaires
Effectifs 2019/2020 total (hors ABCM)	137	288
Effectif élèves de Schweighouse ABCM	5	19
Coût des écoles publiques (hors subventions et amortissements)	Total : 253 074 €	Moulin : 125 016 €
Forfait communal 2019	1 847 €/élève	434 €/élève
Subvention Collectif ABCM	9 235 €	
Subvention ABCM Zweispreichkeit		8 246 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
 et le présent extrait certifié conforme au
 registre.

Le Maire

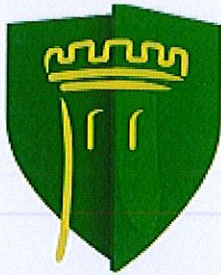
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0032

15. Subvention à La Muse

Pour l'année scolaire 2019/2020, la Muse a sollicité la Commune de Schweighouse dont 74 enfants de la commune fréquentent l'association.

La participation de fonctionnement de 255 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école. Cela représente une subvention de 18 870 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ALLOUE la somme de 18 870 € pour 2020 à l'association La Muse.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

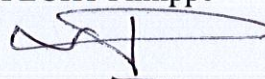
Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.**

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 3 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, Mme KASPAR Marie-Odile, M. ZOTTNER Dany, Mme CHAUDRON Isabelle, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. EPPINGER Mickaël, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. CHRISTMANN Michel, Mme SEEL Sandra, M. FRANK Dominique, Mme BURCKEL Esther, M. FENNINGER Alain, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. OTT Jean-Georges, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine, M. KERN Lucas, Mme ACKER Christiane, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : -----

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0033

16. Subvention énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, le Conseil Municipal avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m2 pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m2 pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Monsieur Zottner présente au Conseil un état des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Commission a décidé, après étude des différents dossiers, d'

Subvention énergies renouvelables :

- Monsieur Olivier ACKER, 15 rue de la Rochette :
 1. chauffage et eau chaude sanitaire solaire : 250 €
 2. chaudière à bois à alimentation automatique : 250 €

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
FRANK Dominique	3 rue du Rosenberg	517,65 €
LITZELMANN Didier	24 route d'Ohlungen	570,50 €
SCI DE LA MODER	46 rue du Général de Gaulle	490,88 €
GAERTNER Emmanuel	72 route d'Ohlungen	374,85 €
KOELL Philippe	8 route d'Ohlungen	255,26 €
	TOTAL	2 209,14 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour (M. Frank ne participe pas au vote),

- DECIDE de verser les subventions mentionnées ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 1 (M. Frank)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :